

**CONDITIONS DE DEMANDE DE RÉPUDIATION DE LA  
NATIONALITE BURKINABE**

**A Faire parvenir à l'Ambassade**

1° Demande manuscrite adressée à S.E.M.l'Ambassadeur et munie d'un timbre fiscal de 200FCA.

2° Photocopie des pièces suivantes :

- Passeport Burkinabè
- Certificat de nationalité burkinabè
- Extrait d'acte de naissance
- Carte d'identité burkinabè
- Acte de mariage si possible

3° Attestation des autorités allemandes en vue de l'acquisition de la nationalité allemande.

**B Se présenter à l'Ambassade muni :**

**(Prendre au préalable Rendez-Vous en téléphonant au 030/30105990  
Tous les jours ouvrables de 10h à 14h30mn sauf les Mercredi)**

1° De l'original des pièces ci-dessus citées au (A. 2).

2° Des frais d'établissement dudit document soit :

- **18 EUR** pour personnes immatriculées à l'Ambassade (fournir la preuve de L'immatriculation).
- **36 EUR** pour personnes non immatriculées.

3° D'une enveloppe portant vos nom et adresse et timbrée pour envoi en recommandé d'un exemplaire de la déclaration de répudiation de la nationalité burkinabè.

4° De trois (03) Timbres fiscaux à apposer sur les documents de déclaration de répudiation.

**N. B - Si vous êtes dans l'impossibilité d'obtenir des timbres fiscaux, bien vouloir envoyer 0,93 EUR.**